

Mairie de ROUVILLE

Département de l'Oise
Arrondissement de SENLIS
Canton de NANTEUIL LE HAUDOIN



10 rue René Delorme – 60800 ROUVILLE
03.44.87.17.45
mairie.rouville@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 25 novembre à 19 h, le conseil municipal de la commune de ROUVILLE légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HAUDRECHY, maire.

Etaient présents :

Mesdames Bénédicte BONNOT, Dominique GONCALVES et Stéphanie PETIT.

Messieurs Pascal BONACCORSI, Jean-Pierre CHEVALLIER, Fabrice CREMOUX, Jean-Pierre DEMARET, et Pascal DOMART,

Formant la majorité des conseillers municipaux en exercice.

Pouvoir de : Monsieur Julien MOMMELE à Monsieur Jean-Pierre HAUDRECHY,

En présence de Pierre VATIN, député de l'OISE.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre DEMARET.



1 : Compte rendu de la séance précédente

Compte rendu du 23 septembre 2022 :

Après avoir relevé une erreur sur les personnes présentes lors de cette dernière réunion, la secrétaire de mairie effectue une modification.

Monsieur le maire indique que le prix indiqué dans ce compte rendu pour les travaux de lotissement du Tour de Ville pour le compte de l'entreprise CABREMA, n'est pas le prix définitif. Il met ensuite aux voix le compte rendu de cette séance.

Madame GONCALVES s'abstient sur le compte rendu de la précédente séance. Il est approuvé à la majorité.

2 : Echanges avec Monsieur VATIN, député de l'OISE

Monsieur VATIN est le député représentant la 4^{ème} circonscription de l'OISE soit 70 communes.

Monsieur DEMARET prend la parole et interpelle monsieur VATIN sur plusieurs problématiques :

-les stationnements abusifs avec des voitures « tampon », les obligations de certaines communes vis-à-vis des abonnements notamment téléphoniques ou encore les trajectoires et nuisances sonores dues aux avions. Monsieur VATIN rédigera en ce sens un courrier au P.D.G. de l'aéroport de PARIS.

-Monsieur DEMARET évoque le lotissement du Tour de Ville ainsi que plus-values immobilières ou encore les diagnostics de performances immobilières qui risquent de créer un quiproquo brutal entre les logements qu'on ne pourra plus louer, la valeur mobilière des biens et les aides encore trop peu élevées de l'état en matière de rénovation énergétique.

-Les véhicules polluants et les vignettes critic'air.

-Le problème du démarchage téléphonique abusif car même si une loi est passée en France elle n'est valable qu'en France alors que la majorité des appels proviennent des pays du MAGREB.

-Les squatteurs sont un vrai fléau, les radars et les changements de vitesse successifs perdent le conducteur qui se fait ensuite flasher, de même que la vitesse limitée à 80 km/h et qui est la même que pour les camions et qui génèrent un vrai danger lorsque les camions sont situés à moins de 5 mètres de la voiture de devant. Il souligne aussi les abus sur les ralentisseurs ou encore sur la pertinence du contrôle technique des motos. Le véritable but recherché est le contrôle sur le bruit du véhicule. Il ne sera pas effectué car le motard enlèvera son pot débridé, avant le contrôle technique puis le remettra à l'issue.

Pour « redorer l'image politique » monsieur DEMARET conseille à monsieur VATIN des réunions auprès de la population.

Madame PASCAL, demande à monsieur VATIN comment s'organise son emploi du temps. Il répond qu'il n'y a pas de semaine type car il faut combiner avec l'agenda de l'assemblée et celui de la circonscription. Il faut donc osciller entre des rendez-vous sur le terrain et des séances sur PARIS.

Il y a 577 députés, il mesure la chance d'être un député parmi ces 577 personnes et il veut assumer pleinement la responsabilité qu'il a.

Madame PASCAL demande si l'assemblée nationale se visite ? La visite est possible soit à une séance le mardi pour un groupe restreint de 10 personnes soit pour un groupe de 50 personnes le samedi matin offrant ainsi une visite plus complète.

Monsieur BONNACCORSI mentionne le manque de médecins, Madame GONCALVES évoque la difficulté d'obtenir des subventions pour le centre de santé du Valois qui n'a pas reçu de subvention de la Communauté de Communes du Pays de Valois ni de la ville de CREPY-EN-VALOIS. Contrairement aux communes de MORIENVAL et de LAGNY-LE-SEC qui ont financées et obtenues une subvention de la C.C.P.V. sans pour autant qu'il y ait de médecin supplémentaire, car ceux de LAGNY-LE-SEC étaient auparavant sur la commune du PLESSIS-BELLEVILLE.

3 : Désignation d'un/e secrétaire de séance

Monsieur DEMARET se propose et après en avoir délibéré c'est à l'unanimité qu'il est nommé secrétaire de séance.

4 : Délibérations pour le recensement de la population 2023 :

4-1 - Nominations

Un recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023.

Le coordonnateur communal et l'agent recenseur doivent être désignés par délibérations et arrêtés.

Il est proposé en tant que coordonnateur communal Madame Laure PASCAL et Madame Clémence CREMOUX en tant qu'agent recenseur.

Après en avoir délibéré, ces nominations sont acceptées à l'unanimité.

4-2 - Rémunérations

L'I.N.S.E.E. versera une dotation de 453 euros à la commune, monsieur le maire proposer de reverser cette dotation à l'agent recenseur. Suite au recensement de la population un second versement sera envisagé en fonction de la qualité du travail effectué.

Le conseil municipal définira le second montant en lors de la réunion du conseil municipal du 20 janvier 2023.

Après en avoir délibéré, ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

5 : Délibération pour la revalorisation de la prime de la secrétaire de la commune pour le temps de travail alloué au syndicat d'eau

Suite à l'adhésion des communes de FRESNOY-LE-LUAT, ORMOY-VILLERS et ROSIERES au syndicat d'eau d'AUGER-SAINT-VINCENT, la charge de travail de Madame PASCAL a augmenté.

Le cabinet I.R.H. qui avait réalisé l'étude avait préconisé que le pourcentage de participation du syndicat d'eau soit revu à la hausse passant de 20 à 40 % du montant des charges annuelles brutes du salaire de la secrétaire de la commune. Le syndicat d'eau a retenu le taux de 30%. La charge de travail augmentant il est proposé que la prime mensuelle brute passe de 160 euros bruts mensuels à 250 euros bruts mensuels.

C'est à l'unanimité des membres présents que les conseillers municipaux acceptent que madame PASCAL bénéficie à partir de janvier 2023 de cette prime mensuelle.

5 : Legs à la commune

Une proposition de don a été fait à la commune de ROUVILLE par un couple et porte sur une maison derrière le monument aux morts.

Cette maison apparait être en mauvais état et des renseignements ont été demandés auprès du notaire parisien en charge de l'affaire. Une des conditions est de ne pas en tirer un but lucratif.

Les conseillers municipaux souhaitent d'avantage d'informations avant de se prononcer.

6 : Délibération pour la location de la salle communale

Les tarifs appliqués pour la location de la salle communale qui datent de 2010.

Vu l'augmentation des prix en matière d'énergie et d'électricité il est proposé de passer de :

-86 euros pour une location moins de 6 heures à 95 euros et

-138 euros à 150 euros pour une location de plus de 6 heures.

La salle étant louée fin mars ces tarifs s'appliqueront à partir du 1^{er} avril 2023.

Après avoir délibéré, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

7 : Informations concernant la taxe d'aménagement

Il n'y a plus lieu de délibérer car les intercommunalités ne toucheront finalement pas cette taxe. La commune de ROUVILLE applique un taux de 4% que les conseillers municipaux souhaitent maintenir.

8 : Point travaux

Comme l'avait autorisé le conseil municipal lors du conseil municipal du 23 septembre 2022 une demande d'étude pour la 4^{ème} tranche d'enfouissement des réseaux secs rue René DELORME a été réalisée.

Le montant des travaux des entreprises BE2M et du S.E.Z.E.O. est chiffré à 185 216.63 euros H.T.

Le S.E.Z.E.O. prendra à sa charge les travaux de basse tension soit 61 884.29 euros H.T.

Il restera à la charge de la commune, avant subvention, 123 332.34 euros H.T. Monsieur HAUDRECHY demande l'autorisation aux conseillers municipaux de demander des subventions à l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) ainsi qu'au conseil départemental sur la base des pourcentages d'aides définis et alloués à la commune. Il rappelle que les travaux ne seront réalisés que si les subventions sont obtenues.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux autorisent monsieur le maire à déposer les dossiers de demandes de subventions pour l'année 2023 au titre de la D.E.T.R.

Les travaux Chemin du Tour de Ville ont commencé courant de semaine 46 et à ce jour les terrains sont branchés en eau et câbles électriques. Les chambres de tirage téléphone et câbles sont faites et les

réseaux d'assainissement avec extension des tuyaux sont réalisés. Un arrêté du maire pour les travaux a été pris dans ce sens pour interdire la circulation sauf aux riverains.

Le caniveau sera effectué début de semaine prochaine avec ensuite la création des entrées des terrains et les parkings de jour.

Le 14 décembre le chemin du tour de ville sera coupé électriquement. La S.I.C.A.E. distribuera des avis d'informations aux administrés.

Au niveau de la vente des terrains : sur les 5 lots, 2 promesses de ventes ont été signées et un troisième compromis sera signé le 1^{er} décembre. Une demande est également en cours pour le 4^{ème} terrain.

Pour le second lotissement, les terrains ont été achetés aux 5 propriétaires.

9 : Fêtes et cérémonies de fin d'année

-Le 23 octobre dernier a eu lieu un cyclo-cross. L'organisation par le biais de Jean-Pierre DEMARET a souhaité remercier la commune et en particulier la ferme et monsieur MOMMELE pour son prêt de matériel et de terrain. Ce fut un franc succès avec 110 participants.

Pour améliorer le prochain événement il faudrait que des épreuves soient ouvertes aux rouillois et rouilloises.

Le Noël des enfants (de la naissance à 10 ans) aura lieu le 17 décembre 2022 à 15h30 dans la salle communale. Tous les conseillers municipaux y sont bienvenus

Les adolescents, de 11 à 15 ans se verront offrir des cartes « cado ».

Le colis des personnes âgées sera réalisé par l'épicerie fine la réserve à CREPY-EN-VALOIS ; ils seront distribués le 18 décembre par le maire Noël et ses lutins municipaux.

Les flyers pour ces différents événements ont été distribués, il est demandé pour l'année prochaine de stipuler clairement, pour les plus jeunes, les âges auxquels il est possible de bénéficier de ces dons évitant ainsi la confusion dans les fratries.

10 : Informations et Questions diverses

-Un concert de Luc ALENVERS aura lieu samedi 26 novembre à PEROY-LES-GOMBRIES et une réunion sur les enceintes urbaines du Valois dimanche 27 novembre à ERMENONVILLE.

-Le centre aquatique du Pays du Valois organise également une « aqua fiesta » le vendredi 9 décembre.

-La prochaine réunion de conseil municipal sera le 20 janvier 2023 à 19 heures.

-Le remboursement du prêt court terme pour l'enfouissement des réseaux secs a été fait pour 140 000 euros de capital et 448.51 euros d'intérêts.

-Le maire remercie ses conseillers municipaux dont le porte-drapeau pour la cérémonie du 11 novembre dernier pour leurs présences.

-La titularisation de madame PASCAL débutera le 1^{er} janvier 2023.

-Le lycée professionnel de VAUMOISE a remercié par courrier la commune pour sa subvention 2022.

-Des travaux sur le calvaire vont avoir lieu au printemps par l'association S.O.S. Calvaires.

-Monsieur le maire informe qu'il y a un risque de délestage pour la période allant de novembre 2022 à avril 2023.

-Pascal DOMART demande si en 2023 les activités et fêtes compte reprendre. Le maire répond à l'affirmative. Il est indiqué qu'un concert Harmonie aura lieu le dimanche 11 juin 2023.

Les orchestres du Valois viennent s'entraîner gratuitement dans la salle communale 4 week-ends de suite. Pour remercier la commune ils joueront bénévolement à ROUVILLE le temps d'un concert.

-Stéphanie PETIT demande où en est le remplacement du candélabre au croisement chemin des meuniers / rue Albert CALLENS. Le sinistre a été remboursé à la commune et le candélabre a été commandé en septembre dernier. Monsieur le maire relancera l'entreprise pour une intervention rapide.

-A la demande d'un administré, Bénédicte BONNOT demande si monsieur CARLIER était toujours en possession de ruches. Elles ont été délocalisées dans une forêt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h27.